

SIDSS 0429



010375

Michel NAPHLE
NOTAIRE
CRÉON

CREON



-4 NOV 1980

PARDEVANT Maitre Michel NAPHLE, notaire à Créon (Gironde) soussigné,

A COMPARU

Monsieur Bertrand GUYONNET-DUPERAT, Directeur régional, demeurant à Bordeaux, rue Georges Bonnac numéro 74 "Les Jardins de Gambetta"

Agissant au nom de :

La Société dénommée "RHONE ALPES CONSTRUCTIONS ET PARTICIPATIONS -RHONALCOP-" société anonyme au capital de six millions de francs dont le siège est à Grenoble (Isère) rue Mallifaud numéro 51, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro B 778 115 543;

En vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués suivant procuration reçue par Me René PILOZ notaire à Grenoble le premier aout mil neuf cent quatre vingt, demeurée annexée après mention à la minute d'un acte reçu par Me NAPHLE, notaire sous signé le vingt six aout mil neuf cent quatre vingt;

LEQUEL, ès-qualités, a, par ces présentes, remis à Maitre NAPHLE, notaire soussigné, et l'a requis de déposer au rang de ses minutes à la date de ce jour, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité foncière, et pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions, quand et à qui il appartiendra une pièce qui est :

un additif à la notice descriptive du groupe d'habitations "Les Hameaux de Bourranville" sis à Mèrignac, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de Me NAPHLE, notaire soussigné, le vingt sept septembre mil neuf cent quatre vingt, et dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Bordeaux le vingt quatre octobre mil neuf cent quatre vingt volume 8141 numéro 14;

Cette pièce est demeurée ci-annexée après mention.

DESIGNATION CADASTRALE

Pour les besoins de la publicité foncière il est indiqué que les immeubles objets de cet additif sont situés commune de MERIGNAC et figurent au plan cadastral de la manière suivante :

310330429



010376

Michel NAPHE
NOTAIRE

CRÉON

CREON



-4 NOV 1980

numéro de lot	:	section	:	numéro	:	contenance
1	:	BS	:	102	:	4 a 45 ca
2	:	BS	:	103	:	2 a 18 ca
3	:	BS	:	104	:	2 a 24 ca
4	:	BS	:	105	:	1 a 62 ca
5	:	BS	:	106	:	4 a 08 ca
6	:	BS	:	107	:	2 a 15 ca
7	:	BS	:	108	:	1 a 78 ca
8	:	BS	:	109	:	2 a 38 ca
9	:	BC	:	110	:	2 a 84 ca
10	:	BS	:	111	:	2 a 55 ca
11	:	BS	:	112	:	1 a 95 ca
12	:	BS	:	113	:	1 a 35 ca
13	:	BS	:	114	:	1 a 26 ca
14	:	BS	:	115	:	3 a 50 ca
15	:	BS	:	116	:	1 a 62 ca
16	:	BS	:	117	:	2 a 22 ca
17	:	BS	:	118	:	3 a 04 ca
18	:	CE	:	164	:	3 a 83 ca
19	:	CE	:	165	:	2 a 59 ca
<hr/>						
23	:	CE	:	169	:	2 a 35 ca
25	:	CE	:	171	:	2 a 80 ca
27	:	CE	:	173	:	2 a 03 ca
28	:	CE	:	174	:	2 a 18 ca
30	:	CE	:	176	:	2 a 89 ca

Handwritten signature and initials.

310030429



010377

Michel NAPHE
NOTAIRE
CRÉON

CREON



4 NOV 1980

ORIGINE DE PROPRIETE

Lesdits immeubles appartiennent à la Société RHONALCOP pour les avoir acquis avec d'autres de la société "SCREG ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS" dont le siège est à Paris 19 rue Broca, suivant acte reçu par Me NAPHE, notaire soussigné, le vingt huit novembre mil neuf cent soixante dix neuf.

Cette acquisition qui comprenait d'autres biens, a eu lieu moyennant le prix principal de un million cent mille francs payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition de cet acte a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Bordeaux le vingt sept décembre mil neuf cent soixante dix neuf volume 7718 numéro 7.

Sur cette formalité et le seize janvier mil neuf cent quatre vingt, Monsieur le conservateur audit bureau des hypothèques a délivré du chef de la société venderesse un certificat négatif général.

PUBLICITE FONCIERE

Une expédition des présentes sera publiée au deuxième bureau des hypothèques de Bordeaux, conformément à la législation régissant la publicité foncière.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, le comparant fait éléction de domicile en l'étude du notaire soussigné.

DONT ACTE sur trois pages

Fait et passé à Bordeaux, 74 rue Georges Bonin
en le bureau du comparant

La lecture des présentes a été donnée au comparant et la signature de celui-ci sur ledit acte a été recueillie par le notaire soussigné,

L'an mil neuf cent quatre vingt,
Le Vingt huit novembre
Et le notaire a lui-même signé le même jour.

Approuvé
aux mains balayées
sans
mots nuls ./.

192

192

Michel Nape

37033 0422



ADDITIF AU REGLEMENT DU GROUPEMENT D'HABITATIONS
DE BOURANVILLE A MERIGNAC

0 1 0 3 7 8

Michel MAPHILE
NOTAIRE

ORÉON

2 - 1 -

ORÉON

SOLS ET PLINTHES

2-1.1 - Sols et plinthes des pièces d'habitations

2-1-1-1 : Remplacer "revêtement en tomettes hexagonales 5 X 5 -
teinte suivant palette proposée" par "carreaux en grès
rouge".

2-1-1-2 : Remplacer "tomettes hexagonales 5 X 5 posées à bain de
mortier sur une chape, teinte suivant palette proposée"
par "carreaux en grès rouge".



-4 NOV 1980

1 - 2 - MURS ET OSSATURES

1-2.1 - Remplacer "murs de façades et pignons" par "murs de
façades" - le paragraphe reste inchangé.

1-2.1 bis - Pignons

Murs en briques ou béton ou bois, ou mixte, selon
modèles.

192

Annexé à la minute d'un acte reçu par Me Michel NAPHE
Notaire à Créon (Gironde) soussigné, le *17 novembre*
mil neuf cent quatre vingt

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'M. Nape', written over a horizontal line.

010373

MICHEL NAPHLE
NOTAIRE
CREON

CREON

27M180



4 NOV 1980

DEPOT DE PIECE

par la S.A. RHONALCOP

(additif descriptif)

PARDEVANT Maitre Michel NAPHLE, notaire à Créon (G
soussigné,

A COMPARU

Monsieur Bertrand GUYONNET-DUPERAT, Directeur régis
demeurant à Bordeaux, rue Georges Bonnac numéro 74 "Les Jard
Gambetta"

Agissant au nom de :

La Société dénommée "RHONE ALPES CONSTRUCTIONS ET P
PATIONS -RHONALCOP-" société anonyme au capital de six m
de francs dont le siège est à Grenoble (Isère) rue Malli
numéro 51, immatriculée au registre du commerce et des s
de Grenoble sous le numéro B 778 115 543;

En vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués suive
procuration reçue par Me René PILOZ notaire à Grenoble le
mier aout mil neuf cent quatre vingt, demeurée annexée ap
mention à la minute d'un acte reçu par Me NAPHLE, notaire
signé le vingt six aout mil neuf cent quatre vingt;

LEQUFL, ès-qualités, a, par ces présentes, remis à
Maitre NAPHLE, notaire soussigné, et l'a requis de déposer au :
de ses minutes à la date de ce jour, en vue de l'accomplissemen
des formalités de publicité foncière, et pour qu'il en soit dé
vré tous extraits ou expéditions, quand et à qui il appartiendr
une pièce qui est :

un additif à la notice descriptive du groupe d'habita
"Les Hameaux de Bourranville" sis à Mérignac, dont un exemplair
déposé au rang des minutes de Me NAPHLE, notaire soussigné, le
sept septembre mil neuf cent quatre vingt, et dont une expéditi
a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Bordeaux le
vingt quatre octobre mil neuf cent quatre vingt volume 8141 num
14;

Cette pièce est demeurée ci-annexée après mention.

DESIGNATION CADASTRALE

Pour les besoins de la publicité foncière il est indiq
que les immeubles objets de cet additif sont situés commune de
MERIGNAC et figurent au plan cadastral de la manière suivante :

Précédé et enregistré à la 2^e Conservation des Hypothèques.

12 DEC 1980		
BORDEAUX la		
Départ : 49		
Reçu : 200,00	200,00	
	30,00	
		230,00

La transmission
par
M. Naphle